

**PROVINCE DE QUÉBEC**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 21 FÉVRIER 2014**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 21 février 2014*

Aujourd'hui, à onze heures cinquante-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 28 Loi instituant le nouveau Code de procédure civile

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administratrice du Québec.